

Compte-rendu du Conseil Municipal du 21 mars 2008

Publié par extrait en exécution de l'article L.2121.25 du
Code Général des Collectivités Territoriales.

Date d'envoi de la convocation du Conseil : 17/03/2008

Le 21 mars 2008, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle des Fêtes de Saint Pryvé Saint Mesmin, sous la présidence de Monsieur Gaillard, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM Nicole JOYE, Magdeleine BABY, Jean-Claude HENNEQUIN, François NICOURT, Catherine VOISIN, David CYPEL, Joël MORIO, Dominique LAURENT, Pascal KWASNIK, Benoît FOULON, Thierry COUSIN, Agnès BARBANCHON, Alain MONTAGNIER, Edith ROUILLÉ, Laurence BELLAIS, Jean-Christophe THAUVIN, Sabine DELAROCHE, Christophe THAUVIN, Sandrina DE SA, Daniel ARNOUX, Dany ADAM, Gilles GAILLARD, Pascale ADAM, Béatrice ROERT, Marie-Claude HARRANG, Angelo CERQUEIRA, Françoise GOURDIN, Yves CLEMENT.

Absente représentée : Mme Carole TURPIN par M. Thierry COUSIN

Désignation d'un secrétaire de séance

Mlle Sandrina De Sa est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Election du Maire, sous la présidence du doyen d'âge de l'assemblée

Sous la présidence de Mme Nicole Joye, il est procédé au vote au scrutin secret.

M. Thierry Cousin est élu Maire, par 19 voix pour et 9 bulletins blancs.

M. Thierry cousin est installé Maire et entre immédiatement en fonction.

Délibération fixant le nombre d'adjoints au Maire

Le Conseil Municipal, par 20 voix pour, 5 contre et 4 abstentions, fixe à huit le nombre d'adjoints au Maire.

Election des adjoints par scrutin de liste

Une liste étant proposée, il est procédé au vote au scrutin secret.

Par 20 voix pour et 9 bulletins blancs, sont élus :

- 1^{er} Adjoint : M. Joël MORIO
- 2^{ème} Adjoint : Mme Carole TURPIN
- 3^{ème} Adjoint : M. François NICOURT
- 4^{ème} Adjoint : M. Benoît FOULON
- 5^{ème} Adjoint : Mme Magdeleine BABY
- 6^{ème} Adjoint : Mme Catherine VOISIN
- 7^{ème} Adjoint : Mme Agnès BARBANCHON
- 8^{ème} Adjoint : M. Jean-Christophe THAUVIN

Pour extrait certifié conforme,
A St Pryvé St Mesmin, le 21 mars 2008
Le Maire,

Thierry COUSIN